



**19^e session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

14–23 décembre 2019

La Haye, New York

Débat général

Déclaration de

S.E. Krystyna Marty Lang

Secrétaire d'Etat par interim
Département fédéral des affaires étrangères

14 décembre 2020

**19th session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

14–23 December 2020

The Hague, New York

General Debate

Statement by

H.E. Krystyna Marty Lang

Acting Secretary of State
Federal Department of Foreign Affairs

14 December 2020

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, je réaffirme le soutien indéfectible de la Suisse à la Cour pénale internationale. La Cour est le résultat d'efforts déployés sans relâche pendant des décennies pour poursuivre les auteurs des crimes internationaux les plus graves : les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression. À ce jour, la Cour fait partie intégrante de notre ordre international fondé sur le droit. Ces derniers mois, une large coalition d'États s'est formée pour défendre la Cour contre des pressions politiques et des sanctions économiques sans précédent. Nous avons demandé aux États-Unis à plusieurs reprises de révoquer leurs mesures contre la Cour et poursuivons notre appel.

Monsieur le Président,

L'expression du soutien indéfectible de la Suisse à la Cour pénale internationale va de pair avec notre engagement en faveur d'une amélioration de l'efficacité et de l'efficacéité du Système du Statut de Rome. La présente Assemblée assume à cet égard une responsabilité principale. Je voudrais aborder ici trois points en particuliers.

Premièrement, nous saluons l'examen mené par des experts indépendants de la CPI. Les recommandations des experts constituent une base solide pour renforcer l'institution. La Cour devrait se pencher très sérieusement sur chacune d'elles. Les États membres doivent par ailleurs impérativement assumer leurs responsabilités à l'égard de ces recommandations. La Suisse s'engage à faire sa part. Dans un premier temps, nous avons œuvré en faveur d'un mécanisme à la fois inclusif et efficace pour coordonner le suivi des recommandations. Il est important que ce mécanisme garantisse l'indépendance des juges et du procureur de la Cour.

Deuxièmement, la qualité des fonctionnaires de la Cour se reflète sur les performances de l'institution. En tant qu'États parties, la responsabilité nous revient de ne nommer et de n'élire que les personnes les mieux qualifiées. En ce qui concerne l'élection du procureur, la Suisse continuera à œuvrer en faveur d'un consensus pour une personne compétente. Quant à l'élection des six juges, la Suisse s'engage à n'élire que les candidats les plus compétents. Elle fonde ses décisions de vote sur le rapport de la "Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge" et sur sa propre évaluation exhaustive de l'ensemble des candidats. Notons que l'examen par des experts indépendants a souligné la nécessité d'améliorer les procédures nationales de nomination. L'année dernière, l'Assemblée avait déjà encouragé les États parties à fournir à la Commission consultative des informations sur leurs procédures de nomination. Dans ce contexte, la Suisse s'engage à améliorer sa procédure et à soumettre les informations requises à la Commission consultative. En début d'année, nous avons initié un échange d'informations techniques entre États sur la manière d'améliorer les procédures nationales et avons fait circuler une liste d'outils pratiques. Aujourd'hui, nous invitons tous les États parties à participer à cet échange, à améliorer leurs procédures de nomination et à transmettre les informations à la Commission consultative.

J'en viens à mon troisième point. La Cour ne peut fonctionner de manière efficace que si elle bénéficie des financements nécessaires. Étant donné les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, nous saluons la proposition de budget limité de la Cour pour 2021. Nous reconnaissons que cette proposition intervient alors que les salaires augmentent et que le nombre de situations soumises à la Cour est à la hausse. Dès lors, cette proposition ne devrait pas créer de précédent. En outre, nous sommes profondément inquiets en ce qui concerne la crise de liquidité à laquelle la Cour est confrontée. Nous lançons un appel urgent aux États parties qui n'ont pas encore payé leur contribution en les priant d'y remédier.

Monsieur le Président,

L'année dernière, les États parties ont adopté un amendement proposé par la Suisse visant à étendre aux conflits armés non internationaux la compétence de la Cour à l'égard du crime de guerre consistant à affamer des populations civiles. Il s'avère que ce crime est particulièrement

pertinent dans les conflits contemporains. Aujourd'hui, la Suisse invite tous les États parties à ratifier cet amendement et les amendements précédents au Statut de Rome. Chaque ratification permet d'accroître l'efficacité et la pertinence de la Cour pénale internationale.

Monsieur le Président, c'est précisément pour cela que nous sommes réunis aujourd'hui. Par notre engagement en faveur du Statut de Rome et de la Cour, nous agissons ensemble pour une meilleure protection des victimes des crimes internationaux les plus graves.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President

Today, I reiterate Switzerland's unequivocal support of the International Criminal Court. The Court is the result of tireless efforts over decades to prosecute the most serious international crimes: genocide, crimes against humanity, war crimes and crimes of aggression. Today, the Court is an integral part of our rules-based international order. Indeed, over the past months, a broad coalition of States has come together to defend the Court in the face of unprecedented political pressure and economic sanctions. We have repeatedly called the United States to revoke their measures against the Court.

Mr. President

Our expression of unequivocal support for the International Criminal Court goes together with our commitment to make the Rome Statute System more efficient and effective. This Assembly bears a main responsibility in this regard. Let me focus on three points.

First, we welcome the Independent Expert Review of the Court. The expert recommendations build a solid base to strengthen the institution. The Court should consider very seriously each of these recommendations. Member States must also imperatively assume their responsibilities with regard to the recommendations. Switzerland commits to playing its part. In a first step, we have worked towards an inclusive, yet efficient mechanism to coordinate the follow-up to the recommendations. It is important that this mechanism guarantees the judicial and prosecutorial independence of the Court.

Second, the Court can only be as good as the officials in its key positions. We as States Parties have the responsibility to nominate and elect only the most qualified individuals for these positions. Regarding the election of the prosecutor, Switzerland will keep engaging to build consensus around a competent individual. As to the election of six judges, Switzerland commits to elect only the most qualified candidates, based on the report of the "Advisory Committee on Nomination of Judges" and its own thorough evaluation of all candidates. The Independent Expert Review emphasized the need to improve national nomination procedures. The last Assembly had already encouraged States Parties to submit information on their nomination procedures to the "Advisory Committee on Nomination of Judges". Switzerland commits to improve its procedure and submit the relevant information to the Committee. We launched a technical exchange among States on how to improve national procedures and generated a practical tool-kit earlier this year. Today, we call on all States Parties to join this exchange, improve their nomination procedures and submit information to the Committee.

Third, the Court can only be effective as long as it has the necessary funding. Given the economic consequences of Covid-19, we welcome the Court's modest budget proposal for 2021. We acknowledge that this proposal comes in spite of rising salaries and an increasing number of situations before the Court. In this sense, it should not create a precedent. Moreover, we are deeply concerned about the liquidity crisis the Court faces. We urgently appeal to those States Parties, which have not done so yet, to pay their overdue contributions.

Mr. President

Last year, States Parties adopted an amendment proposed by Switzerland to expand the jurisdiction of the Court for the war crime of starving civilians to non-international armed conflicts. This crime is particularly relevant in contemporary conflicts. Today, Switzerland calls on all States Parties to ratify this amendment and previous amendments to the Rome Statute. Each ratification is a concrete contribution to a more effective and relevant International Criminal Court.

And, Mr. President, this is why we are here. Through our commitment for the Rome Statute and the Court, we are taking action to better protect victims of the most serious international crimes.

I thank you.